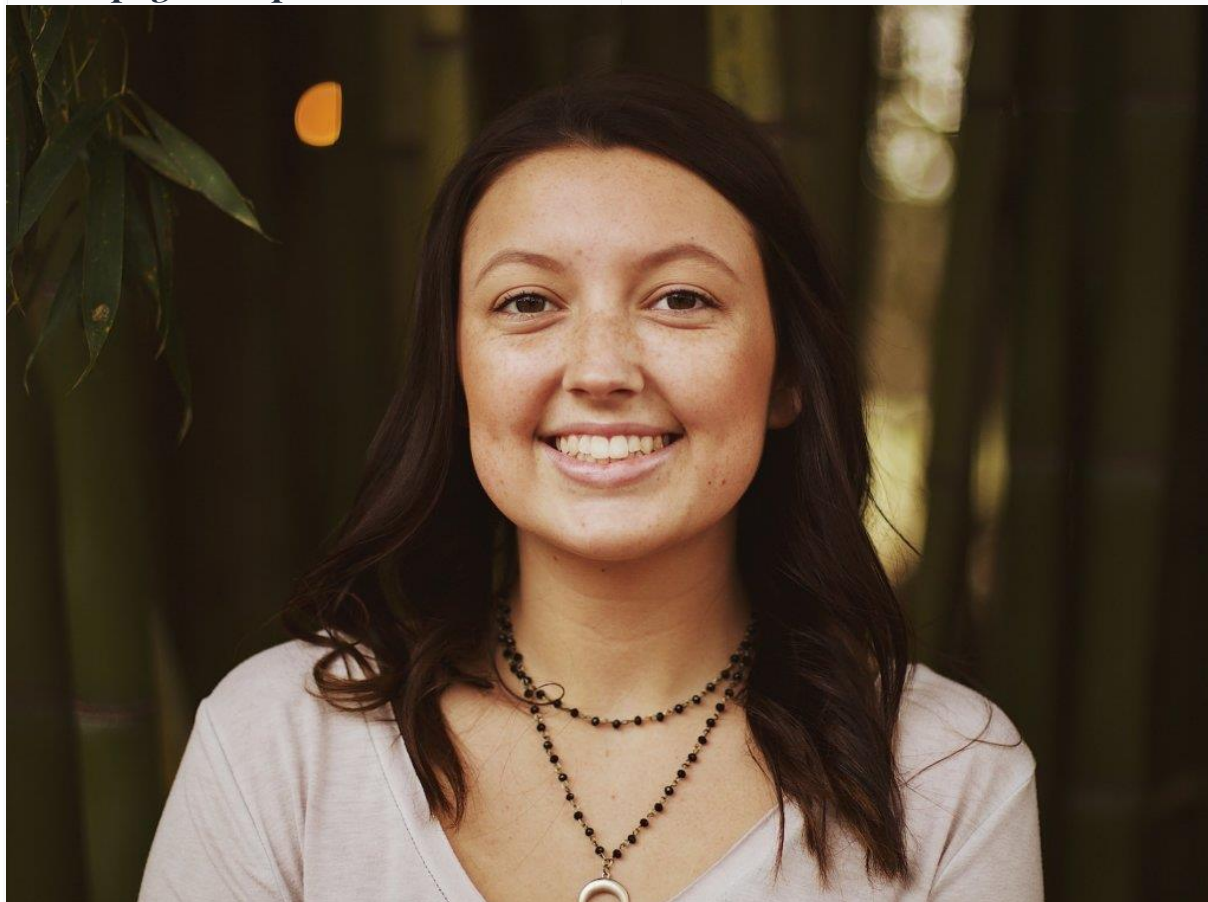
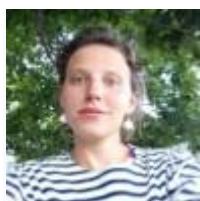


minipouce

Accompagnante périnatale ou doula ?



Accompagnante périnatale et doula, ne les confondez plus !



Publié le 15 septembre 2022 par [Elsa Galland](#)

Mis à jour le 14 septembre 2022

Aujourd'hui, il existe de nombreux professionnels qui se proposent d'accompagner les femmes enceintes et les jeunes accouchées. Certaines professions médicales sont très règlementées comme le gynécologue, la sage femme et le kinésithérapeute. D'autres professions sont moins lisibles : doula et accompagnante périnatale sont parfois confondues... minipouce vous aide à faire le point.

Quel est le rôle d'une doula et celui d'une accompagnante périnatale ?

Aucune des deux ne peut et ne doit se substituer aux intervenants médicaux. Elles agissent en **complément des professionnels de santé** qui interviennent au cours de la grossesse pour permettre aux futurs et jeunes parents d'aborder la naissance et la parentalité dans un état de bien-être et de sérénité.

Il s'agit d'une approche complémentaire au suivi médical que pose la grossesse et l'arrivée d'un enfant : cet événement peut ébranler un couple ou l'un des deux parents ou encore des enfants plus grands déjà membres du foyer.



Les parents d'aujourd'hui expriment un réel **besoin d'accompagnement** moral, logistique et émotionnel dans leur parentalité débutante. Le cercle familial est plus restreint qu'il y a quelques décennies. L'on vit parfois très loin de ses propres parents et grands-parents même s'ils sont toujours vivants. Difficile dans ce cadre de ne pas se sentir un peu seul lors de l'arrivée d'un enfant.

L'intervention d'une doula ou d'une consultante en périnatalité est-elle remboursée ?

L'assurance maladie ne prend pas en charge l'intervention des doula. Certaines mutuelles (c'est rarement le cas en France) commencent à proposer un remboursement tout comme les accompagnantes périnatales (bien qu'issues d'une formation reconnue par l'Etat) dont les séances ne sont pas remboursées par l'assurance maladie. Là encore, certaines mutuelles commencent à prendre en charge quelques séances.

Quelle est la formation des doulas et des accompagnantes périnatales ?

Les accompagnantes périnatales sont formées au CeFAP, le [Centre de Formation à l'Accompagnement Périnatal](#) qui se trouve à Bordeaux et centralise l'ensemble de la formation.

En France, il n'y a pas de formation officielle et reconnue par l'Etat pour devenir doula. Il s'agit d'un métier né dans les années 1980/90 aux USA où le métier de sage-femme n'existe pas vraiment voire pas du tout selon les Etats et où elles ne sont pas toujours les bienvenues dans les maternités alors qu'un besoin croissant d'accompagnement autour de la naissance se fait sentir chez les futures mères américaines.

Plus d'infos sur le site de l'[Association professionnelle Francophone de l'Accompagnement Périnatal](#)

Plus d'infos sur le site de l'[Association Doulas de France](#)

Lire l'article en ligne